



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 DÉCEMBRE 2025

COMMUNE DE MARDEUIL

La réunion du conseil municipal a débuté le 15 Décembre 2025 à 18h30 sous la présidence du Maire, Monsieur de CHILLOU de CHURET Denis.

Membres présents :

M de CHILLOU de CHURET Denis - MAIRE
M BAUDOIN Jean-Marie - ADJOINT AU MAIRE
MME BERTHAUD Séverine - CONSEILLÈRE MUNICIPALE
MME BRESSION Marie-Christine - CONSEILLÈRE MUNICIPALE
M CLÉMENT Joël - ADJOINT AU MAIRE
M DELISSUS Laurent - CONSEILLER MUNICIPAL
MME GUICHON Anne - CONSEILLÈRE MUNICIPALE
MME GUYARD Céline - CONSEILLÈRE MUNICIPALE
MME LALLEMENT Martine - CONSEILLÈRE MUNICIPALE
MME LEGIVRON Marie-Claude - ADJOINTE AU MAIRE
MME LÉVÊQUE Aurore - ADJOINTE AU MAIRE
M OUY Marcel - CONSEILLER MUNICIPAL
M ROUCHAUSSÉ Jean-Michel - ADJOINT AU MAIRE

Membres absents représentés :

M BRIEST David - CONSEILLER MUNICIPAL - Pouvoir donné à M ROUCHAUSSÉ Jean-Michel
M SCHAEFFER Emmanuel - CONSEILLER MUNICIPAL - Pouvoir donné à MME LÉVÊQUE Aurore
M LEMOINE Patrice - CONSEILLER MUNICIPAL - Pouvoir donné à MME LALLEMENT Martine
MME LENIQUE Caroline - CONSEILLÈRE MUNICIPALE - Pouvoir donné à MME LEGIVRON Marie-Claude

Membres absents et non représenté : MME COSSIEZ Alice - CONSEILLÈRE MUNICIPALE

Secrétaire de séance : M DELISSUS Laurent - CONSEILLER MUNICIPAL, **vote : 17 pour**,
Le quorum (13 membres) étant atteint, la séance est ouverte.

Proposition d'ajouter sur table un point n°2 : Transfert de compétence scolaire-périscolaire de la Commune de Morangis, suite à l'adoption par le conseil communautaire du 20 novembre 2025 de la délibération afférente.
Vote : 17 pour

L'ordre du jour est ainsi modifié et devient :

- 1) Approbation procès-verbal du 17 novembre 2025
- 2) Transfert de compétence scolaire-périscolaire de la Commune de Morangis
- 3) Finances : DM amortissement complémentaire 2025
- 4) DETR : feux récompense
- 5) DETR : jeux école maternelle
- 6) Informations questions diverses

1) Approbation procès-verbal du 17 Novembre 2025

Conformément à la réglementation, nous allons procéder à l'approbation du compte-rendu du dernier conseil municipal. Y a-t-il des observations sur ce compte rendu ? Aucune remarque ni observation. **Votes : 16 pour et 1 abstention** (Marie-Christine BRESSION)

2) Transfert de compétence scolaire-périscolaire de la Commune de Morangis

Suite à l'adoption par le conseil communautaire du 20 novembre 2025 de la délibération afférente au transfert de compétence scolaire-périscolaire de la Commune de Morangis (engagée jusqu'à présent dans le Syndicat

Mixte Scolaire des 3 Coteaux (SMS3C)) et conformément au Code Général des Collectivités territoriales, l'ensemble des conseils municipaux des communes membres doivent se prononcer sur l'acceptation de cette compétence et transmettre leur délibération à la communauté d'agglomération. Nous disposons d'un délai de trois mois suivant réception de la présente notification, à défaut de délibération dans ce délai, la décision de votre conseil sera réputée favorable. **Votes : 17 pour**

3) Finances : DM amortissement complémentaire 2025

Nous voici en fin d'année comptable et avec elle, les incontournables réajustements budgétaires. Le principal ajustement nous concernant reste le rattrapage des amortissements : la nomenclature comptable M57 nous impose de gérer les amortissements au pro rata temporis c'est-à-dire que les immobilisations amortissables doivent l'être dès leur entrée dans la collectivité. Le budget étant voté au premier trimestre, le processus d'amortissement ne peut être anticipé puisque nous ne pouvons prévoir quelles immobilisations seront acquises ou cédées au cours de l'année.

De ce fait, la législation nous impose de prévoir au BP les crédits d'amortissement pour les immobilisations en cours et de procéder à une régularisation en fin d'exercice afin d'inclure les immobilisations qui sont entrées dans le patrimoine au cours de l'année.

Pour cette année, il faut envisager une régularisation d'un montant de 2 256,29€. Cette écriture reste une écriture d'ordre, c'est-à-dire qu'elle ne crée aucun crédit supplémentaire.

La ventilation sera la suivante :

Chapitre 023 :	2 256, 29€	Chap 040, article 28183 :	+ 538, 94€
Chapitre 021 :	2 256, 29€	Chap 040, article 28158 :	+ 138, 45€
Chap 042, article 681 :	+ 2 256, 29€	Chap 040, article 28152 :	+59, 63€
Chap 040, article 2805 :	+ 220, 59 €	Chap 040, article 2812 :	+88, 83€
Chap 040, article 28188 :	+1 209, 85 €		

Votes : 17 pour

4) DETR : feux récompense

La circulation dans la commune reste un sujet préoccupant et malgré plusieurs aménagements (plan de circulation, rehausseurs, chicanes, stop...) il est constaté que la vitesse ne faiblit pas en agglomération et tout particulièrement dans l'avenue Paul Langevin.

La voirie étant départementale et non communale, les aménagements envisagés sont soumis à approbation du conseil départemental avec toutes les spécificités que cela comporte. Après concertation avec les services du département, l'installation de « feux récompenses » (au nombre de 3) pourrait être possible. Pour rappel, il s'agit de feux tricolores qui passent au rouge dès lors que la vitesse limite est atteinte, même système que dans la cascade à Épernay au niveau des douanes. Le but étant principalement de faire ralentir les usagers. Ils seraient installés sur l'ensemble de l'avenue

Le montant de cette installation se monte à 25 482 € HT et nous pourrions bénéficier d'un soutien financier au titre de la DETR au taux de 40 %, soit 10 192,80 € et nous allons tenter auprès du conseil départemental pour une montant maximum de 20%, soit 5 096,40 €. **Votes : 17 pour**

5) DETR : jeux école maternelle

Depuis plusieurs années déjà, l'organisme Véritas chargé de contrôler la conformité des aires de jeux nous a alerté sur la vétusté des jeux présents dans le jardin de l'école maternelle. Cette année, ils ont été déclarés non conformes, il faut, donc, procéder à leur remplacement. En collaboration avec Madame la Directrice, nous sommes partis sur la même base de remplacement, à savoir une structure fixe de type cabane avec pont et toboggan. FL Jardin a établi 2 devis. Un avis une structure compacte pour un montant de 42 014,50 € et un avec plusieurs éléments séparés pour un montant de 37 838,50 €. La directrice a estimé que le principe de plusieurs éléments permettrait à plus d'enfants de profiter simultanément de la structure plutôt qu'une seule qui permet un usage exclusif et limité en nombre d'enfants.

Cet aménagement serait éligible au titre de la DETR au taux maximal de 40% soit 15 135,40 €.

Votes : 16 voix pour (Mme Séverine BERTHAUD ne prenant pas part au vote)

6) Informations / questions diverses

Congés / permanence de fin d'année :

Service animation : fermé du 19 décembre au soir au 05 janvier 2026 au matin

Agence postale : l'agence postale est fermée jusqu'à début janvier 2026

ST : une permanence sera assurée pour la semaine du nouvel an .

ST / Urbanisme : Stéphanie Rochette sera présente durant toute la période.

Le secrétariat sera ouvert les lundis et mardis sur la période Noël – nouvel an.

Marché Assurances :

Les appels d'offres relatifs au marché des assurances ont été étudiées et pour la période 2026-2030, les attributaires sont les suivants :

SMACL (**S**ociété **M**utuelle d'**A**ssurance des **C**ollectivités **L**ocales) : automobiles et protections fonctionnelles

PNAS (**P**aris **N**ord **A**ssurances) : responsabilité civile

CMMA (**C**aisse **M**utuelle **M**arnaise D'**A**ssurance) : dommage aux biens

Groupama : protection juridique

Tour de table :

- Monsieur le maire : repas de cantine à 11h30 (enseignantes, parents élus, élus de la commission) ; et moment convivial avec les agents est prévu le 18 déc à partir de 18h15, la distribution du colis des anciens aura lieu les 19 et 20 déc ; agenda 2026 va être imprimé, distribution avec les carte de vœux, annonce de ma déclaration de candidature pour les élections de mars 2026.

- Aurore Lévêque : retour sur le concert de Noël de l'Harmonie et chants de Noël

- Jean-Michel Rouchaussé : éclairage public en place sur le secteur place rectifié

- Martine Lallement : info sur le food-truck pizza

réponse du maire : à recontacter mais doit disposer d'un groupe électrogène pour s'installer

- Marie-Christine Bression : demande si nous avons eu une « pétition » ou « démarche collective » de parents pour une installation de jeux sur l'espace vert situé au nord de l'école ?

Réponse du maire : Rien de déposé en mairie, mais la méthode pose question, la communication me chagrine

- Joël Clément : le candélabre rue de la Paix ne comporte que le mat, il manque le globe, l'info a été passée depuis quelques semaines.

Les sujets étant épuisés, le Maire lève la séance à 19h55.

M DELISSUS Laurent
Conseiller Municipal, Secrétaire de séance

Monsieur de CHILLOU de CHURET Denis
Maire

